

Mise en œuvre de la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)

COMMUNE DE BRY

COMPTE-RENDU DE LA CONCERTATION

Concertation mise en place :

- Modalités de concertation : permanences en salle des associations pour consultation des ZAER
- Modes de publicité : site internet et distribution de flyers dans toutes les boîtes aux lettres
- Modes de recensement des remarques : Registre de doléances
- Période de concertation : du 12 juin au 10 juillet 2024

Compte-rendu de la concertation :

- **Remarques formulées sur le registre lors de la permanence le 29 juin 2024 de 10h00 à 12h00 :**
Opposition à l'éolien et bonne séance d'information
Opposition aux installations amenant une nuisance visuelle ou sonore.
- **Remarques formulées sur le registre lors de la permanence du 3 juillet 2024 de 18h00 à 20h00 :**
Opposition à l'éolien quelle que soit la taille
Informations données générales et demande d'informations complémentaires par la suite quand les détails seront connus
- **Remarques formulées sur le registre durant les horaires d'ouverture du secrétariat concernant les ZAER au cours de la période de concertation :**
Opposition à l'éolien et bonne information

Observations :

- Information du public effectuée par flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres des administrés, sur le site internet de la mairie (rubrique actualités) et des rappels ont été effectués sur la page Facebook de la commune.